

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS.

RAPPORT fait par M. le baron de Silvestre relativement aux élèves placés à l'École royale d'arts et métiers de Châlons, sur la présentation de la Société d'Encouragement.

Messieurs, vous avez renvoyé à votre Commission, chargée de l'examen des candidats qui se présentent annuellement pour obtenir leur admission à l'École d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, deux états qui vous ont été transmis par le directeur de cet établissement.

Le premier de ces états a pour objet des notions sur l'aptitude et les progrès des élèves qui sont entrés à l'École d'après votre examen et sur votre désignation; le second état concerne des élèves sortis de l'École après avoir achevé le temps de leur instruction, et qui vous sont recommandés par le directeur pour être placés dans des ateliers, fabriques ou manufactures.

En examinant le premier tableau, nous remarquons d'abord qu'il ne contient que six élèves au lieu de huit que le Roi, dans sa bonté, a bien voulu autoriser la Société à nommer. De plus, un de ceux qui restent sur cet état est indiqué comme ayant fini ses cours et comme étant placé. Il suit de là qu'il y aurait lieu de nommer à trois places pour l'École de Châlons. Il semblerait convenable de prendre l'autorisation de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, et d'ouvrir incessamment un concours à cet effet.

Le premier élève indiqué sur le tableau est le sieur *Bonvallet*, qui est à l'École depuis 1822, et qui n'y a pas paru pendant tout le semestre dernier. Il conviendrait d'écrire à ses parens pour connaître les motifs d'une semblable négligence.

Le sieur *Lepère*, le second sur la liste, est à l'École depuis le 16 février 1825; il est indiqué comme passable sous les rapports du caractère; sa conduite est bonne; il travaille à la serrurerie, il y est encore faible, mais il a fait des progrès; il est fort en mathématiques et en dessin.

Le sieur *Kermarec*, qui est le troisième, est à l'École depuis le 15 janvier 1825; son caractère est docile, sa conduite fort bonne; il s'occupe de la construction des instrumens; il a fait de grands progrès dans ce travail et en dessin: il est médiocre en mathématiques.

Le sieur *Liot*, le quatrième, a un caractère assez bon, mais une conduite médiocre; il travaille à l'ébénisterie: ses progrès sont faibles ainsi qu'en mathématiques, en grammaire, et en dessin.

Le sieur *Tessier*, le cinquième, est très-doux et sa conduite est fort bonne; il travaille à la construction des instrumens; mais ses progrès sont

médiocres, ainsi que dans les mathématiques et dans le dessin; il est fort sur la grammaire.

Enfin le sixième est le sieur *Laurent*, entré à l'École en 1822, et qui maintenant est sorti après avoir terminé ses cours. Cet élève s'est occupé de la construction des instrumens, et ses progrès ont été satisfaisans, ainsi qu'en mathématiques, en dessin, en physique et en chimie; il n'est indiqué que comme passable en géométrie descriptive et en démonstration des machines.

Le second tableau, celui des élèves ayant fini leur temps, et qui sont recommandés à la Société, contient les noms de huit élèves. Les sieurs *Bourdereau*, *Frédéric*, *Jean de Lèze*, *Kolb*, *Langlois*, *Laurent* ci-dessus mentionné, *Nousse* et *Plantier*. Le premier s'est occupé d'ébénisterie; il est d'une assez grande force. Le second, employé au bureau de la direction des ateliers, a les notes les plus satisfaisantes sous le rapport de ses études. Le troisième, occupé de la serrurerie, est noté comme d'une force passable et paraît avoir peu de moyens naturels. Le quatrième, le sieur *Kolb*, a fait de grands progrès dans la fabrication des instrumens; il en a fait aussi en mathématiques, en dessin et en physique; il est très-faible en grammaire, en géométrie descriptive et en démonstration de machines. Le cinquième, le sieur *Langlois* n'a pas paru pendant le semestre. Le sixième est le sieur *Laurent*, dont nous venons d'exposer les titres lors de l'examen du premier tableau. Le septième, le sieur *Nousse*, a fait de grands progrès dans la ciselure et dans toutes les autres parties de l'enseignement, excepté dans la grammaire. Le huitième est le sieur *Plantier*; il s'est occupé d'ajustage, il y est d'une assez grande force; mais il est faible dans toutes les autres parties, excepté dans le dessin.

Le caractère et la conduite de ces huit élèves sont en général dignes d'éloges, excepté en ce qui concerne le sieur *Jean de Lèze*, qui est mal noté sous ce double rapport.

Nous ne devons point taire à la Société qu'il y a sur ces tableaux une colonne qui fait mention de l'instruction et de la pratique des élèves sous le rapport de la religion, et qui ne présente rien de satisfaisant. Les notes contenues dans cette colonne sont de nature à attirer l'attention de l'autorité supérieure et ne sont point du ressort de la Société.

Nous avons l'honneur de lui proposer :

- 1°. D'écrire à S. Exc. le Ministre de l'intérieur pour lui demander le moment où il jugera convenable que la Société ouvre un concours pour nommer aux trois places vacantes parmi celles qui lui ont été attribuées;
- 2°. D'écrire aux parens du sieur *Bonvallet* pour demander les motifs prolongés de l'absence de cet élève;

3°. D'insérer dans le *Bulletin* une note pour annoncer aux manufacturiers l'intérêt que la Société prend aux huit élèves qui lui ont été recommandés par M. le directeur de Châlons, en indiquant le nom de ces élèves et les objets dont ils se seront plus spécialement occupés ;

4°. De remercier M. le directeur de l'École de sa communication et de lui indiquer le parti qu'elle a cru devoir prendre à l'égard des anciens élèves recommandés par lui.

Adopté en séance, le 17 janvier 1827. Signé SILVESTRE, rapporteur.

CORRESPONDANCE.

CIRCULAIRE adressée par S. Exc. le Ministre de l'intérieur à MM. les Préfets, en leur envoyant les programmes des prix proposés par la Société d'Encouragement.

Paris, le 13 janvier 1827.

Monsieur le préfet, je vous ai adressé récemment plusieurs exemplaires des programmes des prix que la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale a proposés ou remis au concours dans sa séance du 22 novembre dernier. Ils étaient accompagnés de tableaux d'annonce destinés à être affichés dans les principales localités de votre département.

Ces prix sont au nombre de trente-cinq, dont vingt-cinq doivent être décernés en 1827, et les dix autres en 1828, 1829 et 1830 : leur valeur totale est de 115,000 francs.

Vous savez qu'il entre dans les intentions du Gouvernement de donner une grande publicité aux appels que la Société d'Encouragement fait au zèle et aux lumières des artistes, fabricans, agriculteurs, etc. La marche qui vous conduira à ce but étant toute tracée, il me suffit de vous inviter, Monsieur le préfet, à propager la connaissance des nouveaux programmes, en usant, à cet effet, des moyens dont vous vous êtes servi pour ceux qui ont paru précédemment. Je me plais à croire que vous mettrez tous vos soins à ce que le concours dont il s'agit ne soit ignoré d'aucune des personnes qui pourraient y prendre part.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

Signé CORBIÈRE.

IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N°. 7.